

21.11.2012 – 15:44 Uhr

Prévoyance vieillesse : le paquet, dans son ensemble, doit jouer

Bern (ots) -

Travail.Suisse salue le fait que le Conseil fédéral veuille présenter un paquet global sur la prévoyance-vieillesse. Ce n'est qu'ainsi, par des mesures qui s'équilibrent, que l'on aura un projet capable de recueillir une majorité. Aller de l'avant avec des thèmes isolés conduit en revanche tout droit au blocage politique.

Le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui les points-clés de la réforme de la prévoyance vieillesse. Travail.Suisse salue le fait que l'ensemble du Conseil fédéral recommande un paquet et ainsi une vue d'ensemble dans la prévoyance-vieillesse. Seul un paquet global peut aboutir à un projet capable de recueillir une majorité. Aller de l'avant avec des thèmes isolés, comme le Parlement le veut avec l'âge de la retraite des femmes ou le frein à l'endettement, mène par contre tout droit au blocage politique. Pour Travail.Suisse, il est clair que dans un paquet global il doit aussi y avoir des recettes supplémentaires.

La flexibilisation reste comme jusqu'ici centrale

Parmi les mesures que le Conseil fédéral prévoit, la flexibilisation de l'âge de la retraite est toujours un thème central et correspond aux réalités des parcours de vie actuels. Travail.Suisse demande en outre un automatisme qui génère des recettes supplémentaires au cas où l'AVS en viendrait à connaître des difficultés de financement.

2ème pilier : garantir le niveau des rentes et des bénéfices plus faibles pour les assureurs-vie

Le taux de conversion dans le 2ème pilier ne peut être abaissé que si l'on garantit le niveau des rentes par des mesures de compensation. En outre, il faut réduire nettement les bénéfices exagérés des sociétés d'assurance-vie dans le 2ème pilier.

Le relèvement de l'âge de la retraite n'est pas une option

Un relèvement général de l'âge de la retraite n'a pas de sens si le marché du travail défavorise les travailleuses et travailleurs âgés. Aujourd'hui, seulement environ la moitié des actifs travaillent jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Le véritable défi pour l'avenir est de faire en sorte que le plus possible de travailleurs et travailleuses puissent travailler dans de bonnes conditions jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite.

Contact:

Martin Flügel, Président, Tél. 079/743 90 05
Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale,
Tél. 078/625'72'73, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100728776> abgerufen werden.